

NEKATOENEA

APPEL À PROJET

RÉSIDENCE DE CRÉATION
ART CONTEMPORAIN

2023

● LA RÉSIDENCE

La résidence de recherche et création en art contemporain accueille l'artiste dans l'ancienne ferme rénovée Nekatoenea, située en plein cœur du Domaine d'Abbadia à Hendaye, site naturel protégé de la Corniche basque, propriété du Conservatoire du Littoral.

De par sa situation géographique, au Pays Basque, entre France et Espagne, à la lisière entre terre et océan, la résidence offre une diversité de milieux naturels (littoral, prairies, forêt) et de thèmes d'investigations tant scientifiques (géologie, faune, flore, environnement) que sociologiques (linguistique, géopolitique,).

Le programme des résidences de Nekatoenea est développé et géré par l'Association Littoral Basque – Atalaia – Euskal Itsasbazterra, portant le label national de Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement et dont les activités sont organisées par une équipe de salarié.e.s, avec le soutien de membres bénévoles, œuvrant dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation. La résidence de création reçoit le soutien du Ministère de la culture, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de la région Nouvelle-Aquitaine.

cpie-littoral-basque.eu

nekatoenea.cpie-littoral-basque.eu

● SPÉCIFICITÉS

Cette résidence est dédiée à la recherche et à la création. La démarche proposée par l'artiste, et exposée dans la note d'intention, devra être spécifiquement pensée par rapport au contexte de la résidence.

La réglementation du Domaine d'Abbadia n'autorisera aucune installation pérenne d'œuvres sur le site ou d'actions modifiant son aspect.

● CONDITIONS

D'une durée de quatre mois, la résidence s'adresse à des artistes professionnel·le·s ayant un parcours artistique déjà affirmé et n'ayant pas bénéficié récemment d'une résidence en Nouvelle-Aquitaine.

L'artiste doit être en mesure de faire des factures.

● CONDITIONS D'ACCUEIL

La résidence comprend la mise à disposition d'un logement en duplex, d'un espace de création, atelier non équipé de 36m², attenant à l'appartement, d'un accès wifi (connexion limitée à 50 Go par mois), une machine à laver.

Aucun matériel informatique n'est mis à disposition.

Les frais des flux (eau, électricité, wifi) sont pris en charge par la ville d'Hendaye.

L'appartement et le lieu de création étant situés au cœur même du site naturel protégé obligent l'artiste à se conformer strictement au règlement du Domaine d'Abbadia. Les voitures, vélos, et animaux de compagnies sont interdits.

La présence de conjoint·e·s n'est autorisée que pour une courte durée et après avoir fait une demande auprès du conservateur du site.

● PÉRIODE ET DURÉE

La résidence de création se décomposera idéalement en 3 temps :

1 Une pré-visite d'une semaine entre novembre et mi décembre 2022. Cette première semaine très en amont permet à l'artiste de faire connaissance avec le territoire, les acteur.trices culturel·es, et partenaires afin de mieux appréhender et préparer sa résidence.

2 Le séjour, d'une durée de quatre mois seront consacrés à la création, incluant la conception et le montage d'une restitution en fin de résidence. La période exacte sera définie avec l'artiste selon ses disponibilités et le calendrier d'occupation, de préférence trois mois au printemps, avril/mai/juin et un mois entre septembre et novembre 2023.

3 Une restitution de fin de résidence sera réfléchi et programmée avec l'artiste et les partenaires de la résidence. Cette restitution n'est pas l'objectif final de la résidence mais considérée comme un outil supplémentaire, un terrain d'expérimentation.

● DOTATION

Les frais à la charge de la structure comprennent :

- une bourse d'un forfait de 1400 € TTC par mois effectif de présence en résidence pour un total maximal de 5600 € TTC.

- la participation aux frais de déplacements des allers et retours, pour un montant maximum remboursable de 500 € TTC sur justificatifs.

- une aide à la production d'un montant maximum de 1200 € TTC sur factures.

- une aide à la production d'une édition imprimée, virtuelle ou multimédia (témoignage de fin de résidence obligatoire), pour un montant maximum remboursable de 2000 € TTC sur factures. Les exemplaires seront à partager entre la structure d'accueil et l'artiste.

● À LA CHARGE DE L'ARTISTE

Les frais liés à la vie courante : la nourriture, les déplacements et transports durant la résidence.

Souscription obligatoire à une assurance de responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention d'accueil.

● PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION

L'équipe culturelle du CPIE Littoral Basque mettra en place des actions de médiation autour de la présence de l'artiste, pour lui permettre de présenter sa démarche, ses recherches artistiques ainsi que son processus de création (réflexion, expérimentation, réalisation). L'artiste participera à ce programme de sensibilisation à l'art contemporain en faveur de la population locale en participant à :

- des présentations de son travail en direction des acteurs.trices culturel.le.s et du grand public.
- une présentation du processus de création en direction du grand public, lors de portes ouvertes d'atelier sur une journée, ou d'un accrochage.

À la suite des relations établies avec nos partenaires, l'artiste peut être amené à développer d'autres projets ou prestations : conférences, création de workshops dans des écoles d'enseignement supérieur d'art, projets d'éducation artistiques et culturelles avec les scolaires.

L'artiste est invité·e à faire d'autres propositions pouvant valoriser son temps au sein de sa résidence.

● SÉLECTION

L'artiste sera sélectionné.e par un jury constitué de professionnel·le·s du milieu culturel et de membres de l'Association Littoral Basque – Atalaia – Euskal Itsasbazterra,

● CRITERES

La qualité du parcours artistique.

L'exigence et l'originalité de la démarche artistique.

Les motivations qui animent la candidature de l'artiste.

L'adéquation de la démarche artistique par rapport au site naturel protégé

● CALENDRIER DE SÉLECTION

La date limite de réception des dossiers de candidature est le 22 mai 2022 à minuit (délai de rigueur).

Les présélections se dérouleront fin juin 2022.

La sélection finale du jury aura lieu début octobre 2022.

- COMMENT POSTULER

Rédigez votre note d'intention en intégrant des pistes de projets (700 mots environs). Enregistrez le document au format PDF en le nommant par votre NOM_Prénom-candidature.

Joignez votre portfolio, incluant un texte de votre démarche artistique, votre CV, des images de vos œuvres et des prises de vues d'expositions ou d'accrochages. Limitez le poids du document et enregistrez le document sous NOM_Prénom-portfolio.

Vous pouvez appuyer votre candidature par un enregistrement vidéo de maximum trois minutes en expliquant vos motivations pour postuler à la résidence. Enregistrez cette vidéo avec votre NOM_Prénom. Dans ce cas, utilisez des plateformes de transfert de fichiers online accessibles sans compte, et envoyez impérativement une notification à l'adresse mail.

Envoyez votre dossier de candidature à :

nekatoenea.residence.creation@gmail.com

(boite mail dédiée uniquement à la compilation des dossiers) en indiquant comme objet du mail votre NOM_Prénom.

Les dossiers ne respectant pas le format d'envoi demandé ne seront pas pris en compte !

Renseignements : eroloff@hendaye.com